

Le Grenelle Environnement

Dans le cadre du Grenelle Environnement, de juillet à fin septembre, 8 ateliers de travail ont réuni 350 personnes au cours de 50 réunions. Puis, de fin septembre à mi-octobre, 19 débats ouverts au public ont été organisés dans toute la France. Enfin, les 24 et 25 octobre, 4 tables rondes ont eu lieu à l'issue desquelles une synthèse des conclusions a été présentée par le Chef de l'état.

Cette lettre relève les différents points liés aux semences qui ont été abordés au cours du Grenelle. Ainsi, en plus de l'Intergroupe OGM, les groupes de travail « Préserver la biodiversité et les ressources naturelles » (2) et « Adopter des modes de production et de consommation durables » (4) ont élaboré des propositions concernant l'inscription des variétés, le progrès variétal, la certification et le contrôle des semences, ainsi que la propriété intellectuelle.

La filière semences n'a pas eu la possibilité d'être directement représentée dans l'ensemble du Grenelle, mais ses propositions ont été transmises au sein des groupes de travail par les représentants de la FNSEA.

Donner au catalogue les moyens d'évoluer pour répondre au mieux aux attentes sociétales

Le rapport du groupe 4 confirme la nécessité du catalogue, et notamment son intérêt dans l'orientation des critères de sélection. Il propose d'affiner ces critères pour l'inscription au catalogue, et d'en instaurer de nouveaux adaptés au développement durable.

Soutenir la création variétale

L'une des mesures proposées par le groupe 4 est l'aide financière à la création variétale publique et privée selon des critères d'agriculture durable. Ceci rejoint les objectifs des programmes de recherche financés pour le blé tendre par le FSOV (fonds de soutien à l'obtention végétale).

Défendre la certification en Europe et la protection intellectuelle contre le brevet

Le système de certification français, qui permet d'assurer la qualité des semences vendues, est reconnu par le groupe 4 comme un outil de politique publique pour garantir « la bonne loyauté des transactions pour l'utilisateur » et « une traçabilité complète des semences commercialisées ».

Ce rapport confirme également la nécessité de défendre le système de protection des obtentions végétales qui laisse les variétés protégées accessibles à la recherche et exclut l'appropriation du vivant.

Créer un catalogue pour les variétés anciennes

Concernant la biodiversité des plantes cultivées, les groupes 2 et 4 préconisent la création d'une liste de variétés anciennes, dont l'inscription serait facilitée.

Pour les OGM, qui ont été l'objet d'intenses discussions, les mesures annoncées portent sur :

- ❖ *Le renforcement des connaissances et de la recherche publique sur les OGM et les biotechnologies*
- ❖ *La mise en place d'une haute autorité sur les biotechnologies*

Il s'agit d'une autorité administrative qui se substituerait aux commissions existantes et qui pourrait :

- disposer des moyens humains et financiers pour une expertise scientifique indépendante,
- adopter des avis transparents et publics sur chaque OGM végétal et animal,
- être compétente sur la mise en culture, l'importation, la consommation humaine et animale.

❖ L'adoption d'une loi sur les biotechnologies avant la fin du printemps 2008

Cette loi prendrait en compte les principes de responsabilité, de précaution, de transparence et d'information, et le libre choix de produire et de consommer sans OGM.